
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport sur les alternatives à l'usage des néonicotinoïdes :

L'INRAE confirme l'analyse de la CGB, qui appelle le gouvernement à déposer immédiatement un projet de loi.

Mandaté par la Ministre de l'agriculture en juillet 2025, l'INRAE vient de remettre son rapport sur les alternatives à l'usage des néonicotinoïdes pour plusieurs filières dont celle de la betterave sucrière.

La CGB salue d'une part la célérité du travail mené par l'INRAE, mais également la qualité et l'exhaustivité des conclusions de ce rapport, guidé par la rigueur scientifique. En seulement quatre mois, l'intégralité de l'état de l'art, passé, présent et à venir, en matière de lutte contre le puceron vecteur de la jaunisse de la betterave sucrière a été documenté, compilé et synthétisé.

Après avoir rappelé qu'il « *suffit d'un très faible taux de pucerons virulifères pour engendrer des contaminations fortes* », le rapport explique que « *l'efficacité [des deux produits actuellement utilisés] est jugée suffisante en cas d'infestation modérée mais ne permet pas un contrôle complet en cas de très forte infestation.* »

Et de préciser que pour les deux produits en question (flonicamide et spirotétramate), constituant le programme actuel de lutte, l'un « *doit être retiré du marché le 31/10/2025* » et l'autre « *est susceptible de retrait à moyen terme* ».

Du côté des alternatives, le rapport est sans ambiguïté sur l'absence de solution opérationnelle efficace et économiquement viable, à date : la solution « *la plus prometteuse* », via l'usage de médiateurs chimiques, est décrite dans le rapport comme pouvant « *diminuer le nombre de pucerons par plante, mais de manière assez variable et limitée* », quant à l'usage de composés organiques volatils, le rapport rappelle que « *les producteurs peinent à retrouver sur le terrain* » le niveau d'efficacité annoncé. Le rapport souligne également le risque économique que fait courir la jaunisse pour les exploitations betteravières gravement touchées.

Franck Sander, président de la CGB, a déclaré : « *Le travail des experts de l'INRAE vient pleinement confirmer l'analyse de la CGB sur l'impasse technique dans laquelle se trouvent les betteraviers face à la jaunisse. Sur cette base, et afin d'en finir avec une distorsion de concurrence très pénalisante pour notre filière, nous demandons au gouvernement de déposer immédiatement un projet de loi qui nous donnera accès aux mêmes moyens de protection que nos voisins européens, dans le respect du cadre défini par les autorités sanitaires européennes.* »